



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Carpentras

Pôle réglementation et police administratives
sp-manifestations-sportives-carpentras@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ PREFECTORAL

DU 15 MARS 2023

**portant autorisation des matchs de moto-ball
organisés à Camaret sur Aigues,
par le Moto-Ball Club de Camaret, pour la saison 2023**

La Préfète de Vaucluse,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L 2215-1 ;

VU le code du sport et notamment son chapitre 1^{er} Organisation des manifestations sportives, du titre III du livre III

VU le code de l'environnement et notamment le chapitre IV Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, du titre 1^{er} du livre IV ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L. 611-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 publié au journal officiel du 21 juillet 2022, portant nomination de Mme Violaine DEMARET, en qualité de préfète de Vaucluse ;

VU le décret du 16 août 2022 publié au journal officiel du 17 août 2022, portant nomination de M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Carpentras ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2013156-0007 et n° 2013156-008 du 5 juin 2013 fixant la liste prévue au 2° du III et au IV de l'article L 414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences NATURA 2000 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013030-0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de Carpentras ;

VU la demande formulée le 1^{er} février 2023 par le Président du « Moto-Ball Club de Camaret » en vue d'être autorisé à organiser des matchs de moto ball sur le stade situé route de Violes 84850 Camaret sur Aigues, durant la saison 2023 ;

VU l'agrément du 25 janvier 2023 de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence ;

VU l'avis favorable du Maire de Camaret sur Aigues,

VU les avis favorables émis par les membres de la commission départementale de sécurité routière le 9 mars 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras,

ARRETE

Article 1^{er} : Objet de l'autorisation

Le président du Moto-Ball Club de Camaret, Monsieur Henri CARPENTRAS, est autorisée sous sa seule et entière responsabilité, à organiser des matchs de moto-ball sur le Stade situé route de Violes à Camaret sur Aigues, agréé par la ligue motocycliste régionale de Provence en date du 25 janvier 2023, suivant le calendrier de la fédération joint au présent arrêté.

Le nombre de motos accepté sera de 8 par équipe sur le terrain pendant les matchs et jusqu'à un maximum de 20 en comptant le parc des joueurs remplaçants.

Le nombre de spectateurs est évalué à 400 personnes maximum environ par rencontre.

Les entraînements sont prévus tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h 00 du 7 mars au 30 octobre.

Article 2 :

L'organisateur doit respecter les règles techniques de sécurités de la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 3 : Obligation d'assurance

Conformément aux articles L. 331-10 et R 331-30 du code du sport, l'organisateur souscrit les garanties d'assurance qui couvrent la responsabilité civile de l'organisateur et des participants ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur. Les assurés sont tiers entre eux.

Article 4 : Dispositif prévisionnel de sécurité

Les organisateurs ont prévu le dispositif de secours suivant :

- 1 brancard,
- des extincteurs,
- 1 sac de secours,

Les organisateurs devront compléter leur dispositif de sécurité par la mise en place à leurs frais des moyens de secours suivants :

- spécifiquement pour la sécurité des concurrents, les moyens de secours imposés par la fédération sportive compétente,
- Si un évènement particulier, comme la finale de coupe de France ou autre, amenant une hausse sensible de spectateurs, un DPS pour le public adapté réalisé par une association agréée de sécurité civile devra être mis en place,
- délimiter des zones réservées aux spectateurs et conformes aux règles techniques de sécurité,
- l'organisateur devra garantir en permanence les accès libres pour les véhicules d'incendie et de secours (largeur minimale de 3 mètres avec aire de croisement, de 25m x 5,5m, tous les 300m ou largeur minimale de 5 mètres / hauteur minimale de 3,5 mètres) et l'approche aux points d'eau incendie en organisant notamment le stationnement des véhicules,
- équiper le site d'un dispositif d'alarme audible en tout point (type sifflet ou corne de brume).
- s'il est prévu d'exploiter l'établissement en nocturne, une installation d'éclairage normal doit être réalisée conformément aux dispositions des articles EC-1 à EC-6. En aggravaion aux dispositions des articles EC-5 et EC-6&5, les appareils d'éclairage mobiles ou suspendus sont interdits.
- Même si la manifestation se déroule à plus de 200 mètres d'un massif forestier, il est préconisé l'entretien des espaces verts entourant le stade par un débroussaillage régulier afin de limiter la propagation d'un incendie en milieu naturel.

La sécurité des usagers et des participants devra être parfaitement assurée durant et aux abords de cette manifestation par les organisateurs.

L'organisateur technique de la manifestation met en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires afin d'informer les spectateurs des zones qui leur sont réservées et de ce que l'accès à toute autre zone leur est strictement interdit conformément au plan détaillé annexé au présent arrêté.

Article 5 : Dispositions environnementales

Les organisateurs devront respecter les obligations suivantes :

- L'organisateur prendra toutes mesures destinées à limiter les nuisances sonores et garantir la pérennité des lieux par la récupération des déchets générés par les participants de cette manifestation ;
- Conformément à la Section 3 Article 90 du règlement sanitaire départemental du Vaucluse, tout sera mis en œuvre pour éviter l'écoulement de fluides mécaniques lors des opérations d'approvisionnement en carburant ou de maintenance, par la pose d'un tapis imperméable permettant la rétention des hydrocarbures et le lavage des motos sera prohibé si aucune station de lavage construite aux normes n'a été autorisée ;
- Si pose de balisage celui-ci devra être amovible (rubans, flèches cartonnées, piquets amovibles), aucune peinture sur arbres, rochers, sol etc ... ne sera toléré, pas de fixation par clous sur les arbres ou panneaux de signalisation ;
- Tout marquage au sol, quel que soit le produit utilisé, est à prohiber ;
- L'organisateur devra mettre en place l'affichage d'information et de poubelles pour les déchets ;
- L'organisateur devra assurer le ramassage des déchets ;
- Respect strict par les participants, spectateurs et accompagnateurs de l'Arrêté Préfectoral n°2013030-0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le Vaucluse : en forêt et jusqu'à une distance de 200 m d'un massif boisé, il est interdit de fumer et de porter le feu (barbecue, etc.) ;
- Un contrôle technique des motos devra être réalisé par la FFM ;
- Les véhicules de l'ensemble des participants (public, concurrents, organisateurs) stationneront en totalité hors des voies ouvertes à la circulation publique ;
- L'organisateur devra disposer d'un (des) arrêté(s) de réglementation temporaire de la circulation en cas de privatisation même partielle du domaine public.

Il est formellement interdit :

- de jeter sur la voie publique des journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation, soit par les accompagnateurs, soit plus fréquemment par les occupants des voitures de publicité suivant cette épreuve,
- de coller des flèches de direction sur les panneaux de signalisation, bornes, arbres et parapets de ponts,
- de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.

Article 6 : Autres règles

Le présent arrêté n'exonère pas l'organisateur des autres réglementations qui lui seraient applicables et notamment au titre des codes de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et de la santé publique.

Article 7 : Prévention des attentats et mesures Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, le responsable sûreté désigné de la manifestation sportive, doit mettre en place un dispositif de sécurité adapté et préventif, à l'occasion de son événement sportif, à commencer par l'affichage des consignes Vigipirate en tout point du site.

Dans la mesure du possible, ces rassemblements (avec grand nombre de personnes) doivent être organisés dans des espaces clos ou clôturés pour pouvoir contrôler efficacement les entrées et les sorties. Il pourra être utilisé des barrières reliées entre elles, des blocs en béton et des véhicules du comité d'organisation comme élément de barrage.

Le contrôle des accès aux zones accueillant du public devra faire l'objet d'une surveillance particulière avec un filtrage souple à l'aide d'un contrôle visuel du contenu des sacs, colis et contenants. À ce titre et dans le cadre notamment de l'article L 611-1 du code de la sécurité intérieure, il pourra utilement faire appel à des sociétés de sécurité privée agréées.

L'accessibilité des véhicules de secours d'urgence ou de lutte contre les incendies doit être maintenue.

Dans les lieux qui engendrent des files d'attente importantes, l'organisateur veillera à fluidifier les accès, sans en compromettre la qualité du contrôle.

En outre, cette surveillance nécessitera de mettre en place des « patrouilleurs », qui pourront détecter des bagages abandonnés ou bien des stationnements de véhicules suspects pour pouvoir faire un signalement aux services de police ou de gendarmerie d'un comportement inhabituel.

Une aire de dégagement, suffisamment proportionnée, devra être visiblement indiquée, au départ et à l'arrivée, pour envisager un repli de mise en sécurité en cas d'actes de terrorisme.

Article 8 : Sanctions pénales

Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R. 331-45 du code du sport, sans préjudice s'il y a lieu des pénalités plus graves prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 9 : Droit des tiers

Les droits des tiers restent expressément réservés.

Article 10 : Publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Article 11: Délais et voie de recours

Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 NÎMES cedex 09 dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 : Exécution

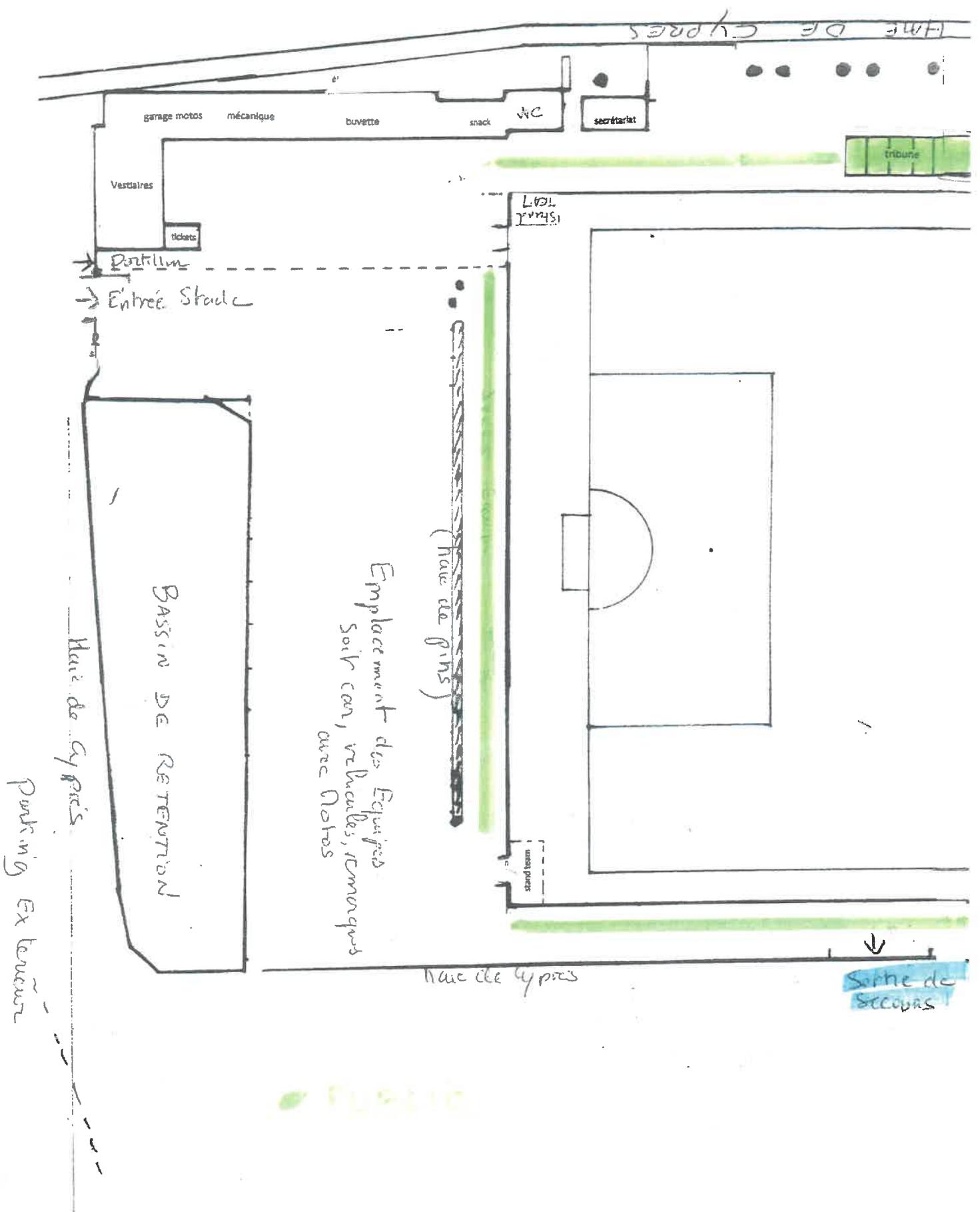
Le Sous-Préfet de Carpentras, le maire de Camaret sur Aigues, la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carpentras, le

15 MARS 2023

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet de Carpentras, :

Bernard ROUDIL



Halle de cypres

garage motos mécanique buvette snack WC secrétariat

tribune

Vestiaires

tickets

Portillon

Entrée Stade

stand

(HALL DES RINS)

Emplacement des Equipes
Soir can, véhicules, remorques
avec notes

BASSIN DE RETENTION

Halle de cypres

Parking Extérieur

stand team

Nave de cypres

Salle de secours

Public

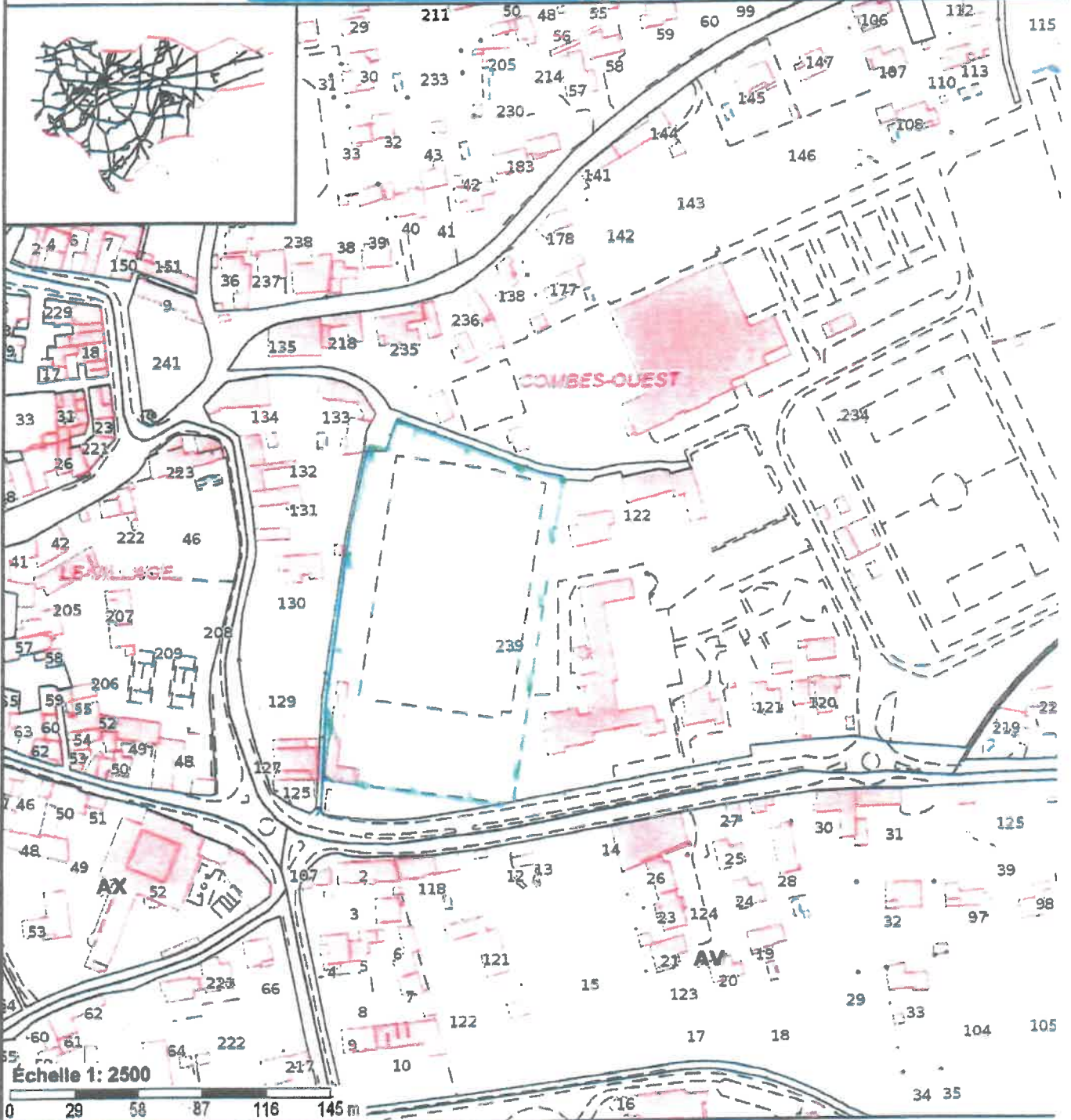


échelle : 1/300

STADE MOTO-BALL CAMARET

Plan 2
Intérieur Stade MBC Camaret

CCAOP - Camaret-sur-Aygues



Cadaastre

□ Communes

□ Parcelles

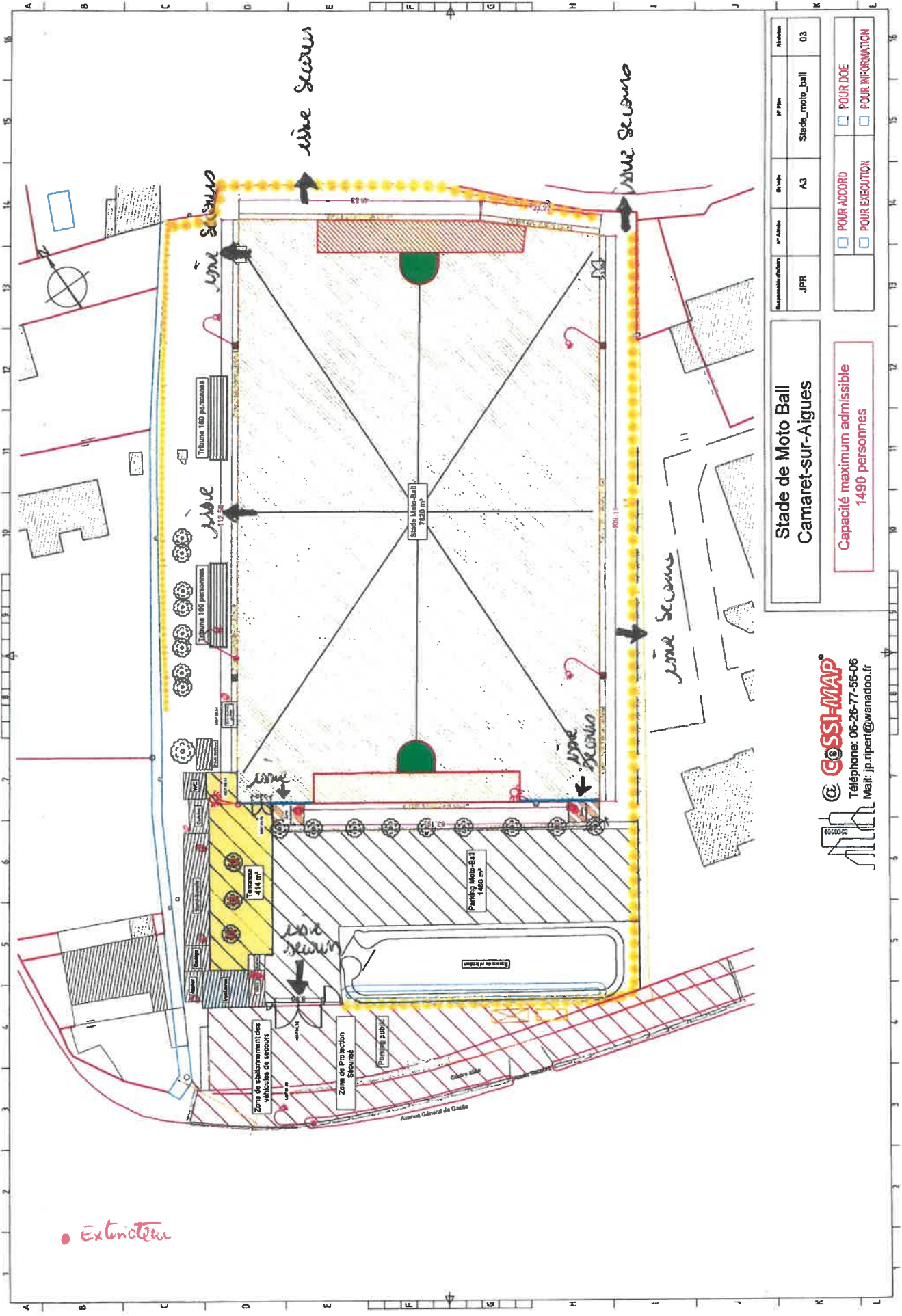
Batiments

□ Bâtiment en dur

□ Construction légère

▨ Sections cadastrales

▨ Subdivisions de section



● Extincteur

Stade de Moto Ball Camaret-sur-Aigues		Responsable d'étude JPR	N° Étude A3	N° Plan Stade_moto_ball	Révision 03
Capacité maximum admissible 1490 personnes		<input type="checkbox"/> POUR ACCORD	<input type="checkbox"/> POUR EXECUTION	<input type="checkbox"/> POUR DOE	<input type="checkbox"/> POUR INFORMATION


GSSI-MAP
 Téléphone: 06-26-77-56-06
 Mail: jp.npert@wanadoo.fr



1946 — MOTO-BALL CLUB DE CAMARET

ASS. 1901 N° 1338 — D.D.J.S. 84.94.08 — F.F.M.C0197 — L.M.R.P.20

Elite 1 = 18 titres : Champion de France - 16 titres : Coupe de France - 3 titres : Coupe d'Europe : 1 titre : Trophée des champions
 Elite 2 = 1 titre : Champion de France 2004 - 1 titre : Finaliste 91 - 2 titres : Trophée de France finaliste
 Juniors = 6 titres : Champion de France - 1 titre : Finaliste - 5 titres : Coupe de France - 1 titre : finaliste 2017
 Challenges : Jean .Meunier 89 90 94 96 98 99 00 01 03 04 17 - Ovili 03. finaliste 02.04 - Gamet 94 95 02 03 finaliste

CALENDRIER DES MATCHS A DOMICILE EQUIPES ELITE 1, ELITE 2, U.18 – SAISON 2023

CLUB DE	CLUBS VISITEURS	MATCH DE MOTO BALL en	DATES	HORAIRES
			FEVRIER	Non défini
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	25 Février 2023	en fonction
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	26 Février 2023	de l'épreuve
			MARS	et du jour :
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	04 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	05 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	11 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	12 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	18 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	19 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	25 Mars 2023	
CAMARET	XXXXX	Matchs amicaux	26 Mars 2023	
			AVRIL	journée
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	01 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	02 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	08 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	09 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	15 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	16 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	22 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	23 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	29 Avril 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	30 Avril 2023	
			MAI	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	06 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	07 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	13 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	14 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	20 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	21 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	27 Mai 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	28 Mai 2023	
			JUIN	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	03 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	04 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	10 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	11 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	17 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	18 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	24 Juin 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	25 Juin 2023	
			JUILLET	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	01 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	02 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	08 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	09 Juillet 2023	



1946 – MOTO-BALL CLUB DE CAMARET

ASS.1901 N°1338 – D.D.J.S. 84.94.08 – F.F.M.C0197 – L.M.R.P.20

CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	15 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	16 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	22 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	23 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	29 Juillet 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	30 Juillet 2023	
			AOÛT	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	05 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	06 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	12 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	13 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	19 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	20 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	26 Août 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	27 Août 2023	
			SEPTEMBRE	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	02 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	03 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	09 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	10 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	16 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	17 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	23 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	24 Septembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	30 Septembre 2023	
			OCTOBRE	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	01 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	07 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	08 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	14 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	15 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	21 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	22 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	28 Octobre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	29 Octobre 2023	
			NOVEMBRE	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	04 Novembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	05 Novembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	11 Novembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	12 Novembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	18 Novembre 2023	
CAMARET	XXXXX	Chpt de France ou Coupe de France ou Tournoi ou amical	19 Novembre 2023	

Selon les résultats Equipes Elite 1 ou Elite 2, CAMARET recevra Equipes Juniors en levée de rideau, soit à 14h00 et ou plus selon équipes participantes.

Le calendrier des matchs a été mis en place le 10 Décembre 2022 lors de la réunion annuelle des club au siège de la FFM à Paris.

Le club de CAMARET fait un blocage sur l'ensemble des mois et journées pour cause : soit d'intempéries, ou forfait de la part des équipes ou autres.



CHAMPIONNAT DE FRANCE - ÉLITE 1 - 2023

MATCH ALLER										MATCH RETOUR									
N°	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FORM	N°	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FORM				
23_1000	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	19:30	MBC HOULGATE	-	MBC CAMARET	-	23_1028	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	20:00	MBC CAMARET	-	MBC HOULGATE	-				
23_1001	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	16:30	MBC ST. GEORGES	-	MBC NEUVILLE	-	23_1029	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	MBC ST. GEORGES	-				
23_1002	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	19:30	MBC CARPENTRAS	-	MBC VALREAS	-	23_1030	8ÈME JOURNÉE	DIM. 02/07/23	18:30	MBC VALREAS	-	MBC CARPENTRAS	-				
23_1003	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	19:30	SUMA TROYES	-	SCMB MONTEUX	-	23_1031	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	19:00	SCMB MONTEUX	-	SUMA TROYES	-				
23_1004	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	MBC HOULGATE	-	23_1032	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	19:00	MBC HOULGATE	-	MBC NEUVILLE	-				
23_1005	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	20:00	MBC CAMARET	-	MBC CARPENTRAS	-	23_1033	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	19:30	MBC CARPENTRAS	-	MBC CAMARET	-				
23_1006	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	19:30	SCMB MONTEUX	-	MBC ST. GEORGES	-	23_1034	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	SCMB MONTEUX	-				
23_1007	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	19:30	MBC VALREAS	-	SUMA TROYES	-	23_1035	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	19:30	SUMA TROYES	-	MBC VALREAS	-				
23_1008	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	19:30	MBC CARPENTRAS	-	MBC HOULGATE	-	23_1036	10ÈME JOURNÉE	SAM. 29/07/23	19:00	MBC HOULGATE	-	MBC CARPENTRAS	-				
23_1009	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	SCMB MONTEUX	-	23_1037	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	19:00	SCMB MONTEUX	-	MBC NEUVILLE	-				
23_1010	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	19:30	SUMA TROYES	-	MBC CAMARET	-	23_1038	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	20:00	MBC CAMARET	-	SUMA TROYES	-				
23_1011	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	19:30	MBC VALREAS	-	MBC ST. GEORGES	-	23_1039	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	MBC VALREAS	-				
23_1012	4ÈME JOURNÉE	SAM. 27/05/23	19:00	SCMB MONTEUX	-	MBC HOULGATE	-	23_1040	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	19:00	MBC HOULGATE	-	SCMB MONTEUX	-				
23_1013	4ÈME JOURNÉE	SAM. 27/05/23	19:00	MBC CARPENTRAS	-	SUMA TROYES	-	23_1041	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	19:30	SUMA TROYES	-	MBC CARPENTRAS	-				
23_1014	4ÈME JOURNÉE	SAM. 27/05/23	19:30	MBC VALREAS	-	MBC NEUVILLE	-	23_1042	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	MBC VALREAS	-				
23_1015	4ÈME JOURNÉE	DIM. 28/05/23	20:00	MBC CAMARET	-	MBC ST. GEORGES	-	23_1043	11ÈME JOURNÉE	SAM. 29/07/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	MBC CAMARET	-				
23_1016	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	19:00	MBC HOULGATE	-	SUMA TROYES	-	23_1044	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	19:30	SUMA TROYES	-	MBC HOULGATE	-				
23_1017	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	19:00	SCMB MONTEUX	-	MBC VALREAS	-	23_1045	12ÈME JOURNÉE	DIM. 27/08/23	19:30	MBC VALREAS	-	SCMB MONTEUX	-				
23_1018	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	MBC CARPENTRAS	-	23_1046	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	19:00	MBC CARPENTRAS	-	MBC ST. GEORGES	-				
23_1019	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	MBC CAMARET	-	23_1047	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	20:00	MBC CAMARET	-	MBC NEUVILLE	-				
23_1020	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	19:30	MBC VALREAS	-	MBC HOULGATE	-	23_1048	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	19:00	MBC HOULGATE	-	MBC VALREAS	-				
23_1021	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	19:30	SUMA TROYES	-	MBC ST. GEORGES	-	23_1049	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	SUMA TROYES	-				
23_1022	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	20:00	MBC CAMARET	-	SCMB MONTEUX	-	23_1050	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	19:00	SCMB MONTEUX	-	MBC CAMARET	-				
23_1023	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	19:00	MBC CARPENTRAS	-	MBC NEUVILLE	-	23_1051	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	MBC CARPENTRAS	-				
23_1024	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	19:00	MBC HOULGATE	-	MBC ST. GEORGES	-	23_1052	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	MBC HOULGATE	-				
23_1025	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	19:30	MBC VALREAS	-	MBC CAMARET	-	23_1053	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	20:00	MBC CAMARET	-	MBC VALREAS	-				
23_1026	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	SUMA TROYES	-	23_1054	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	19:30	SUMA TROYES	-	MBC NEUVILLE	-				
23_1027	7ÈME JOURNÉE	DIM. 18/06/23	17:00	SCMB MONTEUX	-	MBC CARPENTRAS	-	23_1055	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	19:00	MBC CARPENTRAS	-	SCMB MONTEUX	-				



COUPE DE FRANCE - 2023

N°	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FDMA
23_2000	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	19:00	SCMB MONTEUX	-	SUMA TROYES	-
23_2001	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	16:00	MBC ST. GEORGES	-	MBC CARPENTRAS	-
23_2002	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	20:00	MBC CAMARET	-	MBC NEUVILLE	-
23_2003	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	19:00	MBC HOULGATE	-	MBC VALREAS	-
23_2004	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	19:30	SUMA TROYES	-	SCMB MONTEUX	-
23_2005	1/4 FINALE - RETOUR	DIM. 07/05/23	18:00	MBC CARPENTRAS	-	MBC ST. GEORGES	-
23_2006	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	19:30	MBC NEUVILLE	-	MBC CAMARET	-
23_2007	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	19:30	MBC VALREAS	-	MBC HOULGATE	-
23_2008	1/2 FINALE - ALLER	SAM. 24/06/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 3	-	VAINQUEUR 2	-
23_2009	1/2 FINALE - ALLER	SAM. 24/06/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 4	-	VAINQUEUR 1	-
23_2010	1/2 FINALE - RETOUR	SAM. 15/07/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 2	-	VAINQUEUR 3	-
23_2011	1/2 FINALE - RETOUR	SAM. 15/07/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 1	-	VAINQUEUR 4	-
23_2012	FINALE	SAM. 09/09/23	SUD	-	-	-	-



TROPHÉE DES CHAMPIONS 1

N°	COMPÉTITION	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FDIM
23_3000	TROPHÉE DES CHAMPIONS 1	FINALE	SAM. 07/10/23	NORD	-	-	-	-



CHAMPIONNAT DE FRANCE - ÉLITE 2 - 2023

MATCH ALLER				MATCH RETOUR											
N°	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FDM	N°	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FDM
23_4000	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	MBC CAMARET 2	-	23_4028	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	MBC VOUEAUCOURT	-
23_4001	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 20/05/23	18:00	MBC VILLEFRANCHE	-	MBC NEUVILLE 2	-	23_4029	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	MBC VILLEFRANCHE	-
23_4002	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	18:00	MBC VITRY	-	SMB BOLLENE	-	23_4030	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	18:30	SMB BOLLENE	-	MBC VITRY	-
23_4003	1ÈRE JOURNÉE	SAM. 08/04/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	MBC ROBION	-	23_4031	8ÈME JOURNÉE	SAM. 01/07/23	19:30	MBC ROBION	-	SUMA TROYES 2	-
23_4004	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	MBC VOUEAUCOURT	-	23_4032	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	MBC NEUVILLE 2	-
23_4005	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	MBC VITRY	-	23_4033	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	19:00	MBC VITRY	-	MBC CAMARET 2	-
23_4006	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	18:00	MBC VILLEFRANCHE	-	MBC ROBION	-	23_4034	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	19:30	MBC ROBION	-	MBC VILLEFRANCHE	-
23_4007	2ÈME JOURNÉE	SAM. 15/04/23	18:30	SMB BOLLENE	-	SUMA TROYES 2	-	23_4035	8ÈME JOURNÉE	SAM. 08/07/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	SMB BOLLENE	-
23_4008	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	MBC VITRY	-	23_4036	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	19:00	MBC VITRY	-	MBC VOUEAUCOURT	-
23_4009	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	MBC ROBION	-	23_4037	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	19:30	MBC ROBION	-	MBC NEUVILLE 2	-
23_4010	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	MBC CAMARET 2	-	23_4038	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	SUMA TROYES 2	-
23_4011	3ÈME JOURNÉE	SAM. 22/04/23	18:30	SMB BOLLENE	-	MBC VILLEFRANCHE	-	23_4039	10ÈME JOURNÉE	SAM. 22/07/23	18:00	MBC VILLEFRANCHE	-	SMB BOLLENE	-
23_4012	4ÈME JOURNÉE	SAM. 27/05/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	MBC ROBION	-	23_4040	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	19:30	MBC ROBION	-	MBC VOUEAUCOURT	-
23_4013	4ÈME JOURNÉE	SAM. 27/05/23	19:00	MBC VITRY	-	SUMA TROYES 2	-	23_4041	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	MBC VITRY	-
23_4014	4ÈME JOURNÉE	SAM. 27/05/23	18:30	SMB BOLLENE	-	MBC NEUVILLE 2	-	23_4042	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	SMB BOLLENE	-
23_4015	4ÈME JOURNÉE	DIM. 28/05/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	MBC VILLEFRANCHE	-	23_4043	11ÈME JOURNÉE	SAM. 19/08/23	18:00	MBC VILLEFRANCHE	-	MBC CAMARET 2	-
23_4016	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	SUMA TROYES 2	-	23_4044	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	MBC VOUEAUCOURT	-
23_4017	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	18:30	MBC ROBION	-	SMB BOLLENE	-	23_4045	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	18:30	SMB BOLLENE	-	MBC ROBION	-
23_4018	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	19:00	MBC VITRY	-	MBC VILLEFRANCHE	-	23_4046	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	16:00	MBC VILLEFRANCHE	-	MBC VITRY	-
23_4019	5ÈME JOURNÉE	SAM. 03/06/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	MBC CAMARET 2	-	23_4047	12ÈME JOURNÉE	SAM. 26/08/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	MBC NEUVILLE 2	-
23_4020	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	18:30	SMB BOLLENE	-	MBC VOUEAUCOURT	-	23_4048	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	SMB BOLLENE	-
23_4021	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	MBC VILLEFRANCHE	-	23_4049	13ÈME JOURNÉE	SAM. 13/05/23	18:00	MBC VILLEFRANCHE	-	SUMA TROYES 2	-
23_4022	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	MBC ROBION	-	23_4050	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	18:30	MBC ROBION	-	MBC CAMARET 2	-
23_4023	6ÈME JOURNÉE	SAM. 10/06/23	18:00	MBC VITRY	-	MBC NEUVILLE 2	-	23_4051	13ÈME JOURNÉE	SAM. 02/09/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	MBC VITRY	-
23_4024	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	18:00	MBC VILLEFRANCHE	-	MBC VOUEAUCOURT	-	23_4052	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	MBC VILLEFRANCHE	-
23_4025	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	18:30	SMB BOLLENE	-	MBC CAMARET 2	-	23_4053	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	SMB BOLLENE	-
23_4026	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	18:30	MBC NEUVILLE 2	-	SUMA TROYES 2	-	23_4054	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	18:30	SUMA TROYES 2	-	MBC NEUVILLE 2	-
23_4027	7ÈME JOURNÉE	SAM. 17/06/23	18:30	MBC ROBION	-	MBC VITRY	-	23_4055	14ÈME JOURNÉE	SAM. 16/09/23	19:00	MBC VITRY	-	MBC ROBION	-





TROPHÉE DE FRANCE - 2023

N°	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FDM
23_5000	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	19:30	MBC NEUVILLE 2	-	MBC VOUEAUCOURT	-
23_5001	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	16:30	SMB BOLLENE	-	MBC VILLEFRANCHE	-
23_5002	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	16:30	SUMA TROYES 2	-	MBC CAMARET 2	-
23_5003	1/4 DE FINALE - ALLER	SAM. 29/04/23	19:00	MBC VITRY	-	MBC ROBION	-
23_5004	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	17:00	MBC VOUEAUCOURT	-	MBC NEUVILLE 2	-
23_5005	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	16:00	MBC VILLEFRANCHE	-	SMB BOLLENE	-
23_5006	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	17:00	MBC CAMARET 2	-	SUMA TROYES 2	-
23_5007	1/4 FINALE - RETOUR	SAM. 06/05/23	19:30	MBC ROBION	-	MBC VITRY	-
23_5008	1/2 FINALE - ALLER	SAM. 24/06/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 4	-	VAINQUEUR 1	-
23_5009	1/2 FINALE - ALLER	SAM. 24/06/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 3	-	VAINQUEUR 2	-
23_5010	1/2 FINALE - RETOUR	SAM. 15/07/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 1	-	VAINQUEUR 4	-
23_5011	1/2 FINALE - RETOUR	SAM. 15/07/23	A DÉFINIR	VAINQUEUR 2	-	VAINQUEUR 3	-
23_5012	FINALE	DIM. 10/09/23	NORD	-	-	-	-



**TROPHÉE
DES
CHAMPIONS
ELITE 2**

TROPHÉE DES CHAMPIONS 2

N°	COMPÉTITION	JOURNÉE	DATE	HEURE	DOMICILE	SCORE	EXTÉRIEUR	FDMA
23_6000	TROPHÉE DES CHAMPIONS 2	FINALE	DIM. 08/10/23	SUD	-	-	-	-



CALENDRIER U18 SAISON 2023

CHAMPIONNAT DE FRANCE ALLER	SAMEDI 15/04/23	14H A CAMARET	CONTRE CARPENTRAS
CHAMPIONNAT DE FRANCE ALLER	SAMEDI 29/04/23	14H A CAMARET	CONTRE MONTEUX
COUPE DE France	SAMEDI 13/05/23	8H A CAMARET	PLATEAUX
CHAMPIONNAT DE FRANCE ALLER	SAMEDI 10/06/23	14H A CAMARET	CONTRE ROBION
CHAMPIONNAT DE FRANCE ALLER	SAMEDI 17/06/23	15H A VALREAS	CONTRE VALREAS
CHAMPIONNAT DE FRANCE RETOUR	SAMEDI 01/07/23	15H A ROBION	CONTRE ROBION
CHAMPIONNAT DE FRANCE RETOUR	SAMEDI 08/07/23	15H A CARPENTRAS	CONTRE CARPENTRAS
CHAMPIONNAT DE FRANCE ALLER	SAMEDI 15/07/23	15H A BOLLENE	CONTRE BOLLENE
CHAMPIONNAT DE FRANCE RETOUR	MERCREDI 19/07/23	18H A CAMARET	CONTRE BOLLENE
CHAMPIONNAT LMRP	DIMANCHE 30/07/23	8H A MONTEUX	PLATEAUX
COUPE DE France	SAMEDI 05/08/23	8H A VALREAS	PLATEAUX
CHAMPIONNAT DE FRANCE RETOUR	SAMEDI 02/09/23	15H A MONTEUX	CONTRE MONTEUX
CHAMPIONNAT DE FRANCE RETOUR	SAMEDI 16/09/23	14H A CAMARET	CONTRE VALREAS
CHAMPIONNAT LMRP	DIMANCHE 24/09/23	8H A BOLLENE	PLATEAUX

